
DECISION N° 173.07.2024

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise – Travaux de réfection et d'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cour « oasis » - Dispositif Val d'Oise Territoires « fonds scolaire »

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26°,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

VU le plan de financement prévisionnel annexé,

Considérant le soutien et l'accompagnement du Conseil Départemental du Val d'Oise auprès des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement,

Considérant les dispositifs de Val d'Oise Territoires, fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités, et plus particulièrement celui relatif aux travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires existants y compris les demi-pensions (hormis les cuisines centrales), cours, préaux, portails, aires de jeux et sols souples,

Considérant la volonté de la municipalité de solliciter l'attribution d'une subvention pour la réfection et l'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cour « oasis »,

Considérant que ce projet fait également l'objet de demandes de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif « création d'îlots de fraîcheur » et auprès de l'Etat dans le cadre du programme de renaturation des villes et villages du Fond vert – Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique,

Considérant que la participation minimale de la ville en sa qualité de maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès Conseil Départemental du Val d'Oise, pour la réfection et l'aménagement de la cour d'école élémentaire de la Ravinière en cours « oasis » à Osny au taux maximal de 40 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 100 000 € H.T.

Le montant des travaux est estimé à 248 328 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 40 % de 100 000 € HT, soit 40 000 € HT.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tenant compte de l'ensemble des financeurs publics possibles joint en annexe.

Article 3 :

DE SIGNER tous documents s'y rapportant.

Article 4 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets des exercices 2024 et suivants.

Article 5 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public. Elle s'engage notamment à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la présente demande et le taux réellement attribué.

Article 6 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage en sa qualité de maître d'ouvrage à supporter au minimum 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Article 7 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le - 4 JUL. 2024



Le maire

Jean-Michel LEVESQUE



TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE COUR OASIS
ECOLE ELEMENTAIRE LA RAVINIERE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Détails du coût de l'équipement (investissement)

RECETTES (hypothèses tenant compte de la participation de tous financeurs sollicités)							
DEPENSES	Nature	Montant HT	TTC	Financiers	Montant HT	%	Montant HT accordé
Travaux		248 328,00 €	297 993,60 €	Aides publiques	- €		
Etudes :				Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise	88 095,20 €	33,9%	Demande en cours
				Fond vert (Etat)	40 000,00 €	15,4%	Demande en cours
Schéma		9 500,00 €	11 400,00 €	Département du Val d'Oise (40 % de 100 000 € HT)	80 000,00 €	30,8%	Demande en cours
Divers (géotechnique, étude thermique , géomètre ...)		2 291,00 €	2 749,20 €	Région	- €		
LCBTP				ANS	- €		
				DETR	- €		
				Agence de l'eau	- €		
					- €		
				<i>Sous total</i>	208 095,20 €	80,0%	
				Autofinancement Minimum Obligatoire			
				Ville d'Osny	52 023,80 €	20,0%	
				TOTAL	260 119,00 €	100%	260 119,00 €
TOTAUX		260 119,00 €	312 142,80 €				